

La Forêt Domaniale de La Llagonne



Randonnée n°124093

Une randonnée proposée par P.O Express

Une belle balade bucolique dans les terres du Haut Conflent dans les Pyrénées Orientales qui ravira aussi bien les petits que les plus grands.

Durée :	3h00	Difficulté :	Facile
Distance :	9.15km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	177m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	178m	Régions :	Pyrénées, Capcir, Cerdagne
Point haut :	1779m	Commune :	La Llagonne (66210)
Point bas :	1656m		

Description

Votre itinéraire part de la Mairie de La Llagonne.

(D) Dos à la mairie, remontez à gauche la Promenade du Pré de la Ville. Laisser à droite l'Impasse du Lavoir et prenez à droite une route secondaire qui monte (Cami Réal).

Dépassez Les Sorbiers, vous allez arriver au niveau de l'entreprise "Montagne/Transport".

(1) Prendre de suite à gauche juste avant les 2 bâtiments.

Vous êtes sur le Chemin Vauban et, par la même occasion, sur un "Pla" qu'il faudra poursuivre jusqu'au parking de la Maison Capcir-Haut Conflent. Entre temps, vous longerez la belle petite station de ski familiale de la Quillane.

(2) Au parking, continuez sur le chemin Vauban qui rentre dans la forêt et sur le chemin qui est tracé. Même s'il n'y a pas de balisage, il est facile de s'orienter sur ce chemin, vous pouvez aussi vous fier au balisage cycliste.

Il va falloir être attentif sur une croix sur un arbre, en face sur votre gauche quand vous allez rencontrer une mini jonction à droite. Prenez à droite et abandonnez le balisage cycliste qui se poursuit en face.

Continuez sur ce chemin, vous êtes toujours dans la forêt et descendez en face. Laissez le chemin qui monte à gauche. Après cette descente, retrouvez la route où le panneau Chemin Vauban est présent.

(3) A l'intersection, prenez la route à droite, traversez la D32 et prendre en face. Restez sur cette petite route qui fait un virage et traverse à nouveau la D32.

Encore une fois, suivez tout droit le balisage cycliste jusqu'au carrefour de piste du "Pla des Postes".

(4) Prenez la piste à gauche qui monte légèrement, la quitter pour prendre à droite un sentier qui retrouve la poste juste avant le Col del Mel.

(5) Traversez la D32 pour continuer en face, laisser tous les chemins à gauche et arriver à la Font de la Vernada. Il vous restera plus qu'un petit kilomètre afin d'arriver à La Llagonne.

Poursuivre et trouver le Cami d'en Tartès, prendre à droite au premier croisement pour tomber sur la Promenade du Cambre d'Aze. Continuer à gauche et retrouver la Mairie.

Profitez-en pour aller faire un petit tour à l'église ainsi qu'à la tour ruinée qui, autrefois, était reliée par signaux optiques aux tours de Fetges, de la Quillane (les deux étant disparues) et d'Ovenca.

En revanche, sachez que cette randonnée est à déconseiller en hiver car elle traverse les pistes de ski de la station de la Quillane !!! Passage donc très dangereux car risque de collisions avec les skieurs !!!!

Points de passages

D/A Mairie de La Llagonne - Tour de La Llagonne

N 42.525099° / E 2.121575° - alt. 1662m - km 0

1 Zone industrielle.

N 42.53075° / E 2.12001° - alt. 1712m - km 0.71

2 Entrée dans la forêt - Coll de la Quillane

N 42.548436° / E 2.111404° - alt. 1721m - km 3.02

3 Route à droite

N 42.54167° / E 2.10119° - alt. 1728m - km 4.62

4 Piste à gauche

N 42.535756° / E 2.09471° - alt. 1738m - km 6.1

5 Traversée de la D32

N 42.533891° / E 2.10295° - alt. 1766m - km 7.01

D/A Mairie de La Llagonne

N 42.525092° / E 2.121576° - alt. 1656m - km 9.15

Informations pratiques

Un banc qui permet le pique nique au Col del Mel.

A proximité

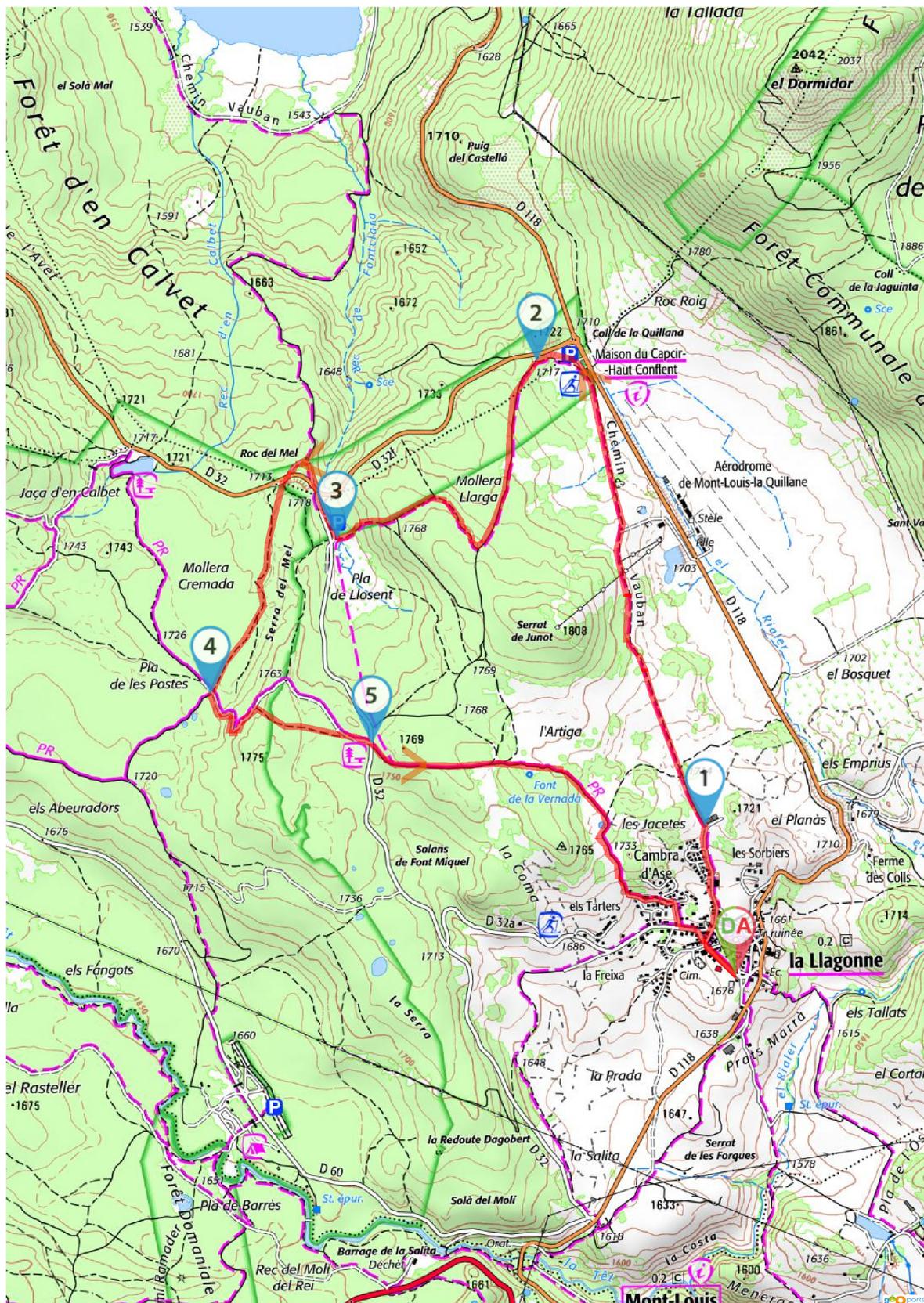
Tour ruinée de La Llagonne.

Maison du Capcir-Haut Conflent.

Aérodrome de Mont-Louis la Quillane.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-foret-domaniale-de-la-llagonne/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2020 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.